



**Cher-e collègue,**

Les élections professionnelles se tiendront du 1er au 8 décembre prochain.

L'organisation du vote en établissement était sans doute trop simple et facilitait une trop grande participation, le ministère a fait le choix, depuis quelques années, d'un scrutin électronique, espérant ainsi fragiliser les organisations syndicales et isoler les personnels qu'elles représentent.

Pourtant, **voter est simple et prend 5 minutes !** Mais il est vrai que, les différentes étapes, éloignées dans le temps les unes des autres, conduisent à quelques difficultés liées à notre quotidien professionnel et personnel mouvementé : un mail est si vite effacé, un papier si vite égaré...

**Nous mettons donc à votre disposition ce pense-bête pour vous faciliter le vote.**

**Voter est important pour la défense de nos métiers.**

Pour tous les scrutins, le vote se portera sur le sigle de la FSU. Plus le score de la FSU sera élevé, plus nous serons en capacité de gagner l'augmentation de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail, de nous opposer au projet de réforme des retraites, de permettre aux services publics de recouvrer les moyens de fonctionner.

Nous comptons sur vous !

**Première étape, ouvrir votre compte électeur dès le 13 octobre.**

Bien à vous,

Joanna Pfeiffer, Antonin Pannetier



Quel calendrier ?	
13 octobre	Je vérifie que je suis sur les listes électorales affichées dans l'établissement.
dès le <b>13 octobre</b>	<b>J'ouvre mon compte électeur</b> à l'aide du mail reçu sur ma boîte professionnelle.
entre le <b>7</b> et le <b>17 novembre</b>	<b>Je récupère ma notice de vote</b> dans mon établissement (ou je la reçois chez moi, si je suis en congé), <b>elle contient mon code de vote.</b> Si je suis TZR ou contractuel-le en suppléance, je pourrai obtenir un code de vote directement depuis mon espace électeur.
<b>Dès le 1er décembre et jusqu'au 8 décembre</b> 17h	<b>Je vote !</b>
à chaque étape, merci d'inciter tes collègues à faire de même et à voter FSU dès le 1er décembre	

QUI VOTE, À QUOI ?	CSA académique	CSA ministériel	CAPA	CAPN	CCP académique
Certifié-es, agrégé-es, CPE, PsyEN, chaires sup					
Stagiaires					
Contractuel-les/non-titulaires					
AESH, AED					



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022



# ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LES ÉLÈVES

**Dès le 13 octobre, pour voter,  
ouvrir son compte électeur !**

- en cliquant sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles reçu dans la boîte mail académique

identifiant (le mail académique) :

@ac-orleans-tours.fr

le mot de passe (à choisir, 12 caractères min) :

la réponse à la question défi :

*A CONSERVER  
JUSQU'AU VOTE*

- prochaines étapes : du 7 au 17 novembre, **recupérer sa notice de vote** contre signature dans l'établissement\* et la conserver avec ce pense-bête.

\* sauf TZR et contractuel-les en suppléance (site web du vote et réassort) et personnels en congés divers (envoi postal)



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

**Vous n'avez pas reçu le mail ?**

Rendez-vous directement sur [www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil](http://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil)  
**Vérifiez que vous figurez sur les listes électorales affichées dans l'établissement.**

Une question ? ☛ 02 38 780 780 - [orleanstours@snes.edu](mailto:orleanstours@snes.edu)